



chambre chez l'habitant

Par **chakos**, le **14/03/2019** à **18:46**

bonjour, je loue une chambre meublée dans un appartement , le propriétaire occupe la seconde chambre.

j'ai réglé mon loyer pour ce mois de mars 2019, cependant désormais il m'interdit l'accès aux appareils domestiques. je ne peux plus ni laver mon linge, mettre des provisions dans le réfrigérateur (plats préparés détruits par le propriétaire) je ne peux pas non plus utiliser four et plaque vitrocéramique, je n'ai plus de chauffage dans la chambre. enfin j'ai reçu une lettre recommandée de fin de bail pour le 12/04/19.

je vais quitter les lieux, certes, mais à qui puis je m'adresser pour perte de jouissance des lieux ?

merci de m'orienter

cordialement